

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 février 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le 13 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Diagnostic préalable à travaux sur les tourbières du Pilat

Étaient présents :

M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. GIRAUD Noël
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-1D_Tourb_subv-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Diagnostic préalable à travaux sur les tourbières du Pilat

Le Pilat comprend une grande quantité de milieux humides, dont un certain nombre de tourbières. Dans le cadre de Natura 2000, un état des connaissances sur chacune de ses tourbières a été réalisé par les agents du Parc fin 2024 dans l'objectif de pouvoir entreprendre des études hydrologiques sur certaines d'entre elles (six au total).

En effet, ces milieux riches en biodiversité et zones de stockage de carbone pourraient être menacés par l'évolution climatique. Ainsi mieux connaître leur fonctionnement permettrait de pouvoir les préserver en menant éventuellement des actions de restauration ou de protection.

Ces études hydrologiques comprendront deux volets : un premier qui serait une approche générale sur le fonctionnement de chacune des 6 tourbières et un second qui consisterait à mener une étude poussée sur une ou deux de ces tourbières.

Pour mener ce projet, un budget estimatif de 40 000 € est prévu. Il est proposé, dans un premier temps, de solliciter un financement de 5 000 € auprès de l'ASSE Cœur Vert.

Le Parc va prochainement lancer un appel d'offres, ce qui permettra de connaître le montant précis de ce projet.

Aussi, un dossier de subvention, afin de solliciter des fonds auprès de la Région sera prochainement soumis à l'approbation du Bureau, une fois que le montant précis de ce diagnostic sera connu.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter un financement de 5 000 € auprès de l'ASSE Cœur Vert.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 19 février 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 février 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le 13 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Réaménagement de l'aire d'accueil de la tourbière de Gimel

Étaient présents :

M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. GIRAUD Noël
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Réaménagement de l'aire d'accueil de la tourbière de Gimel

La tourbière de Gimel a été aménagée et ainsi rendue accessible au public par un sentier d'interprétation dès 1999. En tant que site doté d'une importante richesse écologique et d'une bonne desserte routière, le Parc du Pilat s'est engagé au côté de la Commune de St-Régis-du-Coin à faire de cette propriété communale une « tourbière vitrine » permettant de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de préservation des milieux naturels et notamment des zones humides.

Cet aménagement initial s'est enrichi au fil des années avec une extension du sentier, la mise en place d'aménagements pour l'accessibilité de la tourbière aux personnes à mobilité réduite, la mise à jour régulière des panneaux d'interprétation...

Aujourd'hui, l'aire d'accueil du site s'est dégradé avec le temps. Elle ne permet plus d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions. La dégradation de l'état de cette aire d'accueil s'accélère avec des épisodes climatiques intenses et des quantités d'eau qui créent des ravinements et creusent les chemins d'accès.

La Commune de St-Régis-du-Coin souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires à l'amélioration de l'accès au site au Syndicat mixte du Parc du Pilat. Les travaux envisagés permettront de faire de son aire d'accueil un site exemplaire sur différents aspects. Sont ainsi prévus dans les travaux :

- la diminution de l'emprise dédiée aux véhicules motorisés par le marquage des emplacements de stationnement, la fermeture d'une des voies d'accès et l'augmentation de la place dédiée à la gestion de l'eau,
- une plus grande place dédiée à la végétation naturelle, par replantation de végétaux locaux, par reconquête naturelle de la biodiversité sur des secteurs dont l'accès aux véhicules sera interdit, et par la préservation de la biodiversité existante (îlot arboré central),
- une gestion de l'eau basée sur une gestion fine des pentes et des écoulements et la mise en place de fossés plus larges et végétalisés pour diminuer la vulnérabilité de l'aménagement face aux ravinements et érosion causés par l'eau.

Il est proposé de conclure une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Saint-Régis-du-Coin et le Syndicat mixte du Parc. Elle prévoit :

- La recherche et le montage des dossiers de demandes de subvention
- Le Lancement, la signature et le suivi de l'exécution des marchés publics liés à cette opération
- le paiement des prestations des entreprises retenues pour les travaux
- Le suivi technique, administratif et financier de cette opération

Pour mener à bien ces travaux d'un montant total de 69 595 € HT, le plan de financement envisagé est le suivant :

- 13 915 € (20 %) – Département de la Loire (Appel à partenariat Milieux Naturels)
- 41 745 € (60 %) – Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc)
- 13 915 € (20 %) – Autofinancement de la commune de St-Régis-du-Coin (dont la moitié sera assurée par un financement de la Fondation Vinci Autoroutes ou à défaut d'autres mécènes que le Syndicat mixte du Parc recherchera au besoin)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à venir entre la Commune de Saint-Régis-du-Coin et le Syndicat mixte du Parc du Pilat et à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes précitées.
- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-2D_Gimel-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

.....

Pour extrait certifié conforme
le 19 février 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-2D_Gimel-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 février 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le 13 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Inventaire des populations de papillons dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité du Pilat

Étaient présents :

M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. GIRAUD Noël
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Inventaire des populations de papillons dans le cadre de l’observatoire de la biodiversité du Pilat

Dans le cadre du programme de l’observatoire de la biodiversité du Pilat, le Parc du Pilat a installé quatre carrés STERF (Suivi Temporel des Rhopalocères de France) sur le territoire du Parc.

Ce projet est répertorié dans notre programme en tant que suivi écologique 7. Ces carrés, dédiés au suivi des populations de papillons, ont été mis en place en collaboration avec France Nature Environnement Loire (FNE42), qui réalise l’inventaire sur le terrain. Le projet a débuté en 2024 et fait suite à un autre suivi des lépidoptères sur les prairies d’altitude du Pilat.

Ce suivi pourrait être renforcé grâce à un financement de la DREAL en faveur du développement des connaissances naturalistes dans toute la région. La demande d’aide, d’un montant de 8 190 €, permettra de créer quatre nouveaux secteurs d’inventaire STERF. Elle couvre la reconnaissance de terrain pour positionner les inventaires, les journées d’inventaire (quatre passages par site) et la rédaction du rapport bilan. Cette mission sera réalisée par FNE 42 et contribuera à accroître la connaissance de la biodiversité du Pilat.

Ces fonds viendront en plus des subventions déjà sollicitées dans le cadre du dossier déposé sur l’observatoire de la biodiversité du Pilat. Le Parc n’a pas d’autofinancement à apporter puisque le montant sollicité auprès de la DREAL couvre toute la dépense de ces journées d’inventaire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention précitée auprès de la DREAL.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 19 février 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 février 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le 13 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Dispositif de sécurisation de l'auberge de la Jasserie porté par la SARL Auberge de la Jasserie à La-Valla-en-Gier

Étaient présents :

M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. GIRAUD Noël
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-4D_Sub_Jasserie-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Dispositif de sécurisation de l'auberge de la Jasserie porté par la SARL Auberge de la Jasserie à La-Valla-en-Gier

En contrebas du point culminant du Parc du Pilat, le crêt de la perdrix et ses 1432 m d'altitude, une grande bâtisse de pierre posée dans la prairie indique un lieu emblématique du Pilat : la Jasserie, l'une des plus vieilles fermes du massif, dont la cloche sonnait à toute volée les jours de tempête pour secourir les voyageurs égarés dans la montagne.

Transformée en station de ski dès les années 20, la Jasserie a accueilli l'un des tout premiers remonte-pentes de France fréquenté par les stéphanois et lyonnais. Seuls quelques vestiges rouillés d'un télésiège et l'ossature métallique d'un tremplin construit en 1933 marquent encore cet âge d'or des sports d'hiver dans le Pilat qui s'est étalé jusqu'aux années 1990. Aujourd'hui, auberge et gîte de montagne, la Jasserie, perpétue la tradition d'accueil des voyageurs de passage ou des fidèles habitant à proximité dans les vallées, venus profiter de ce lieu au charme particulier.

La Jasserie se trouve dans le site classé des crêts (classement au titre de la loi paysage de 1930) qui confère au Parc du Pilat son image d'Epinal. Elle fait également partie du site Natura 2000 des crêts. Depuis 1938, elle appartient ainsi que les 120 ha de prairie ou forêt qui l'entoure à la famille Masson constituée en SCI. L'auberge est confiée en gestion à une SARL gérée par Alain Masson et son neveu Jean-Marc Masson.

Ce haut lieu d'hébergement et de restauration touristique du Pilat revêt une grande importance pour la dynamique touristique du Pilat comme pour la valeur patrimoniale du site des Crêts.

Pour continuer son activité, elle doit donc rapidement s'équiper d'une citerne incendie permettant le stockage de 120 m³ d'eau.

La SARL Auberge du Pilat, avec les accords des autorités compétences notamment celle de l'État au titre du classement de site et au titre de Natura 2000 datant de 2021, prévoit de construire une citerne incendie enterrée d'une capacité de 120 m³ ainsi que le lui a recommandé la Commission de sécurité lors de ces dernières visites.

Afin de permettre cet équipement, la SARL La Jasserie sollicite le soutien financier de la Région dans le cadre du Contrat de Parc au taux de 20 % d'une dépense s'élevant à 32 301 € HT.

Le plan de financement de ce projet d'investissement serait le suivant :

- 6 460,20 € de la Région (contrat de Parc)
- 6 460,20 € de Saint-Étienne-Métropole (aide directe aux entreprises)
- 19 380,60 € d'autofinancement

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide la sollicitation d'une subvention auprès de la Région dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 19 février 2025,

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-4D_Sub_Jasserie-DE

Charles ZILLIOX Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 février 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le 13 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 5 : Appel à projet « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » afin d'améliorer la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat

Étaient présents :

M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. GIRAUD Noël
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-5D_AAP_Cetoile-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

Objet : Appel à projet « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » afin d'améliorer la qualité du ciel nocturne, la préservation de la biodiversité et la réalisation d'économie d'énergie dans le Parc du Pilat

Afin de promouvoir l'efficacité énergétique et la préservation du patrimoine naturel au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie, il est proposé que le Parc, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dans le cadre du contrat de Parc), le Syndicat d'Énergie de la Loire et le Syndicat d'Énergie du Rhône, poursuive les projets de soutien à l'investissement auprès des Communes pour la modernisation et l'optimisation de l'éclairage public.

Entre 2020 et 2024, 29 Communes ou Villes-portes éligibles ont bénéficié d'aides sur les 59 communes potentielles (communes du Parc et Villes-portes de moins de 10 000 habitants). Il reste donc 30 communes qui n'ont pas bénéficié de l'appel à projet éclairage public ; 12 communes n'ont pas consommé toute leur enveloppe, soit un total de 42 communes éligibles et ciblées par l'appel à projet (cf ci-dessous).

Il s'agit d'accompagner les Communes du Parc dans leur projet concernant l'éclairage public avec pour objectif :

- de réduire le nombre de points lumineux pour atteindre une densité de points lumineux inférieurs à 7 habitants par point lumineux en commune urbaine ou à 9 habitants par point lumineux en commune résidentielle et rurale,
- d'améliorer la qualité de l'éclairage public tout en diminuant la consommation énergétique et les nuisances sur la biodiversité et la santé humaine (réduction de la puissance lumineuse, de la température de couleur),
- de réduire la durée de l'éclairage public en cœur de nuit sur une tranche de 6h (23h-5h).

Ce nouvel appel à projet, fléché sur les Communes encore éligibles, serait lancé **à partir du 31 mars et jusqu'au 30 juin 2025**. Les dossiers seront instruits au fur et à mesure de leur arrivée, avec toujours la condition suspensive de pratiquer ou d'initier l'extinction de l'éclairage sur une grande partie de la commune. Il est proposé au Bureau de relancer l'appel à projet « éclairage raisonné » pour l'année 2025 dans avec une enveloppe de 120 000 €.

À l'instar des précédents appels à projet, **le taux maximum d'aide serait de 50 % du reste à charge des communes avec un plafond d'aides de 15 000 € par commune** comprenant l'accompagnement biodiversité et la modernisation et d'extinction de l'éclairage public.

Les Communes lauréates prendraient les 2 engagements suivants :

- Communiquer dans le bulletin municipal et le site internet communal du soutien obtenu via le contrat du Parc naturel régional du Pilat dans les 1 an de l'attribution de l'aide et transmettre ces éléments au Parc.
- Préserver la trame noire en cœur de nuit (minuit-5h du matin) durant 10 ans.

Le Bureau du Parc est appelé à délibérer sur le lancement de cet appel à projets auprès des Communes du Parc et des villes-portes listées ci-après.

Listes des 42 communes et villes-portes de moins de 10 000 habitants éligibles en 2025 :

Nom de la Commune	Montant déjà attribué €	Montant maximal d'aide potentielle €
Communes de la Loire		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20250219-5D_AAP_Cetoile-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2025

Communauté de Communes des Monts du Pilat		
Bourg-Argental	0	15 000
Burdignes	0	15 000
Colombier	0	15 000
Graix	0	15 000
La Versanne	2 052	12 948
Saint-Sauveur-en-Rue	0	15 000
Thélis-la-Combe	0	15 000
Marlhes	6 408	8 592
Saint-Genest-Malifaux	9 084	5 916
Saint-Régis-du-Coin	0	15 000
Saint-Romain-les-Atheux	11 092	3 909
Tarentaise	8 488	6 512
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien		
Bessey	13 692	1 308
Chuyer	10 659	4 342
La Chapelle-Villars	7 225	7 775
Lupé	0	15 000
Maclas	11 940	3 060
Malleval	0	15 000
Veranne	0	15 000
Saint-Étienne Métropole		
Chateauneuf	0	15 000
Farnay	0	15 000
Pavezin	2 862	12 138
Sainte-Croix-en-Jarez	7 280	7 720
Saint-Paul-en-Jarez	0	15 000
Sous-total SEM-Pnr (8)		65 149,19 €
Communes du Rhône		
Vienne Condrieu Agglomération		
Ampuis	0	15 000
Condrieu	0	15 000
Echalas	0	15 000
Loire-sur-Rhône	0	15 000
Longes	0	15 000
Saint Cyr sur le Rhône	0	15 000
Saint-Romain-en-Gal	0	15 000
Sainte Colombe	0	15 000
Trèves	5 000	10 000
Tupin-et-Semons	0	15 000
Villes-Portes		
Lorette	0	15 000
La Grand-Croix	0	15 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
15 000
042-254200363-20250219-5D_AAP_Cetoile-DE
15 000
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

La Ricamarie	0	15 000
Sorbiers	0	15 000
Saint-Genest-Lerpt	0	15 000
Saint-Jean-Bonnefonds	0	15 000
Unieux	0	15 000
Villars	0	15 000

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le lancement de l'appel à projets « Un éclairage raisonné pour un Parc étoilé » auprès des Communes et Villes-portes citées ci-dessus et dans les conditions précitées.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 19 février 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 février 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le 13 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 6 : Convention de coopération public-public entre le Parc naturel régional du Pilat et Saint-Étienne Métropole relative au fonds chaleur territorial ADEME 2024-2027

Étaient présents :

M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. GIRAUD Noël
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Convention de coopération public-public entre le Parc naturel régional du Pilat et Saint-Étienne Métropole relative au fonds chaleur territorial ADEME 2024-2027

Afin d'atteindre les engagements énergétiques ambitieux établis par les différentes lois, accords, schémas régionaux et plans locaux, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) accompagne les territoires avec des contrats territoriaux pour le développement des énergies thermiques renouvelables.

Entre 2017 et 2023, le Syndicat mixte du Parc du Pilat et Saint-Étienne Métropole ont contractualisé avec l'ADEME et finalisé deux premiers dispositifs.

Un nouveau contrat d'une durée de 4 ans a été signé et a pris effet au 1er janvier 2024. Pour ce 3ème dispositif, l'ADEME demande qu'une structure unique soit opérateur territorial. Aussi, Saint-Étienne Métropole s'est vue confier la gestion globale de ce contrat porté conjointement par la Métropole et le Syndicat mixte du Parc du Pilat, mais agit sur l'ensemble du territoire TEPOS : Saint-Étienne Métropole, Communauté de Communes des Monts du Pilat et Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Les 2 communautés de communes ayant respectivement délibéré à l'unanimité en ce sens (CCMP : 19 décembre 2023 ; CCPR : 25 janvier 2024).

Une convention fixe le cadre de coopération (modalités d'animation et flux financiers) entre Saint-Étienne Métropole et le Syndicat mixte du Parc du Pilat au sein de ce dispositif du Fonds Chaleur Territorial, délégué par l'ADEME.

Organisation de l'animation du dispositif

L'animation du dispositif est portée conjointement par Saint-Étienne Métropole et le Syndicat mixte du Parc du Pilat. Elle comprend les missions suivantes :

- Promouvoir la chaleur renouvelable sur le territoire et être force de proposition d'actions à mettre en œuvre,
- Mettre en place des animations locales, des outils de communication et prospecter de nouveaux maîtres d'ouvrages potentiels (collectivités, entreprises, exploitations),
- Faire émerger des projets de production de chaleur renouvelable sur l'ensemble des 83 communes du territoire TEPOS SEM-PILAT,
- Apporter une expertise aux maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre de solutions d'énergies renouvelables thermiques (aide au choix d'énergie, assistance des maîtres d'ouvrage dans leur démarche, analyse des devis, ...),
- Réaliser des études de faisabilité technique, financière et de dimensionnement pour des installations d'énergies renouvelables thermiques,
- Instruire techniquement les dossiers de subvention pour les études et installations en application des conditions d'éligibilité de l'ADEME et en rendre compte aux comités d'engagement des aides,
- S'assurer de la bonne réalisation des installations et suivre leur production effective d'énergie renouvelable,
- Assurer le suivi administratif et financier des projets
- Rendre compte à l'ADEME de l'atteinte des objectifs contractualisés,

Nature et montant de l'aide ADEME

Afin de couvrir les dépenses d'animation relatives à la délégation du Fonds Chaleur sur le territoire « SEM-PILAT », l'ADEME attribue au dispositif un montant maximum de 425 000 euros pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2027.

L'aide attribuée est calculée comme indiqué ci-après :

- Un montant fixe forfaitaire de 212 500 €.
- Un montant variable V1 maximum de 187 500 €, proportionnel à l'atteinte de 3 objectifs, à savoir :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-6D_Conv_FdsChal-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

- Objectif 1 : production en MWh ENR, fixé à 15 048 MWh
- Objectif 2 : nombre d'installations de production d'ENR fixé à 30
- Objectif 3 : nombre d'installations de production d'ENR hors bois fixé à 18
- Un montant variable V2 maximum de 25 000 €, proportionnel à l'atteinte d'un 4ème objectif, à savoir :
 - Objectif 4 : 200 accompagnements d'entreprises sur le territoire SEM-PILAT pour réduire leurs consommations d'énergie

Modalités de répartition et de reversement de l'aide ADEME

La convention précise les modalités des versements de l'aide ADEME à Saint-Étienne Métropole. Chaque versement de l'ADEME à Saint-Étienne Métropole donnera lieu au reversement de la moitié de la somme au Parc du Pilat.

Par ailleurs, le recrutement de l'agent en charge du fonds chaleur territorial, est en cours. Sa présence terrain dans le Pilat sera renforcée avec minimum 2 jours par semaine.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe, entre Saint-Étienne Métropole et le Parc du Pilat, dans le cadre du fonds chaleur territorial ADEME 2024-2027.

.....

Pour extrait certifié conforme
le 19 février 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-6D_Conv_FdsChal-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 19 février 2025 à 17h00

Date d'envoi de la convocation : le 13 février 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Délibération N° 7 : Redéfinition de l'intervention économique du Parc du Pilat

Étaient présents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. GIRAUD Noël	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. GIRAUD Noël
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. MANDON Emmanuel	À M. RAULT Serge
M. THOMAS Luc	À M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents :

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable du pôle Moyens généraux

Objet : Redéfinition de l'intervention économique du Parc du Pilat

Le Syndicat mixte du Parc a bénéficié d'une prestation de conseil pour la redéfinition de son action économique avec l'appui financier du programme européen Leader Pilat et de la Région. La démarche a été confiée au bureau d'étude Intermède le 15 mars 2024. Celui-ci a réalisé un travail d'enquête et animé des ateliers d'avril à juillet 2024. Deux ateliers ont été organisés avec des élus de la Commission Économie de proximité et des partenaires économiques du Parc. Un atelier supplémentaire s'est tenu en interne au Syndicat mixte du Parc avec élus et techniciens.

À l'issue de ce travail, et en tenant compte des moyens humains disponibles au sein du Syndicat mixte du Parc, il est proposé de :

- écarter l'accompagnement direct à l'entrepreneuriat via le financement participatif, mais capitaliser sur le travail effectué depuis 2016 à ce sujet et concevoir une fiche pratique pour conseiller les porteurs de projet qui souhaitent se lancer dans une campagne de financement participatif
- appuyer la création d'activités à partir de la valorisation du patrimoine bâti existant, à l'exemple de ce que le syndicat mixte du Parc a fait dans le cadre des Nouveaux Ateliers du Dorlay (installations de 3 artisans, création du Tiers Lieux appelé « la Turbine créative » avec 3 emplois à temps plein).

Cette mission d'appui à la création d'activités à partir du patrimoine bâti s'inscrit dans une stratégie de développement rural volontariste, construite sur le postulat qu'il n'y a pas de développement sans création d'activités génératrices de revenus. La démarche poursuivie est de favoriser la création et le développement d'activités à partir des potentiels locaux (ressources humaines, besoins de la population, tissu économique existant, ressources naturelles...). Il est proposé que cette mission soit déployée prioritairement là où il y a de réelles capacités d'initiatives et des thématiques porteuses à travailler.

Une priorité serait de poursuivre la dynamique de valorisation du patrimoine industriel textile et des savoir-faire manufacturiers du Pilat. Dans cette nouvelle mission, le patrimoine est considéré comme le socle catalyseur d'une démarche de création d'activités.

Cette mission implique :

- un arrêt de l'animation du dispositif dédié au financement participatif et par conséquent de l'accueil individuel de porteurs de projet,
- un arrêt de l'animation de la Commission Économie de proximité.

Dans le cadre de cette évolution, il est proposé que le suivi de cette mission dédiée à la création d'activités à partir du patrimoine relève désormais de la Commission Éducation, culture et patrimoine.

En plus du travail de capitalisation autour de l'action « financement participatif », un transfert d'expérience sera réalisé auprès des Intercommunalités, si elles le souhaitent. L'expertise et l'approche du financement participatif sera conservée par le syndicat mixte du Parc mais dans une logique de renfort des actions portées par le syndicat mixte, comme par exemple, la restauration des sentiers de randonnées suite aux intempéries.

La formulation d'une stratégie (feuille de route pour 3 ans) guidera la chargée de mission affectée à la conduite de cette mission.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la redéfinition de l'intervention économique du Parc du Pilat, telle que décrite ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-7D_Interv_eco-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025

.....
Pour extrait certifié conforme
le 19 février 2025,

Le Président,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20250219-7D_Interv_eco-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2025